

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :
Travaux de mise aux normes électriques de la salle des fêtes
Maurice Thorez – Demande de subvention (DGE)**

oo

Le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de mise aux normes électriques de la salle des fêtes Maurice Thorez.

Il propose au Conseil, dans ce cadre, de procéder à des travaux, pour un montant total estimé de ONZE MILLE SIX CENT VINGT ET UN EUROS ET SOIXANTE DIX CENTIMES HT (11 621,70 € HT).

Le Maire précise que la Commune ne pouvant pas faire face seule à ces dépenses, il convient de solliciter le concours financier du Département, de la Région et de l'Etat, la subvention de ce dernier rentrant dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des Communes.

Il propose à cet effet le plan de financement suivant :

Subvention DGE	30 %	3 486,51 €
Région	10 %	1 162,17 €
Département	30 %	3 486,51 €
Part Commune	30 %	3 486,51 €
TOTAL	100 %	11 621,70 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir

délibéré,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de mise aux normes électriques de la salle des fêtes Maurice Thorez,

Considérant que la Commune ne peut à elle seule assurer le financement de l'intégralité de ces travaux,

Autorise Monsieur Marc MORINI, son Maire en exercice,

- à procéder aux travaux proposés,
- à solliciter la participation financière du Département, de la Région, et de l'Etat au titre de la DGE des Communes.

Approuve le plan de financement proposé
